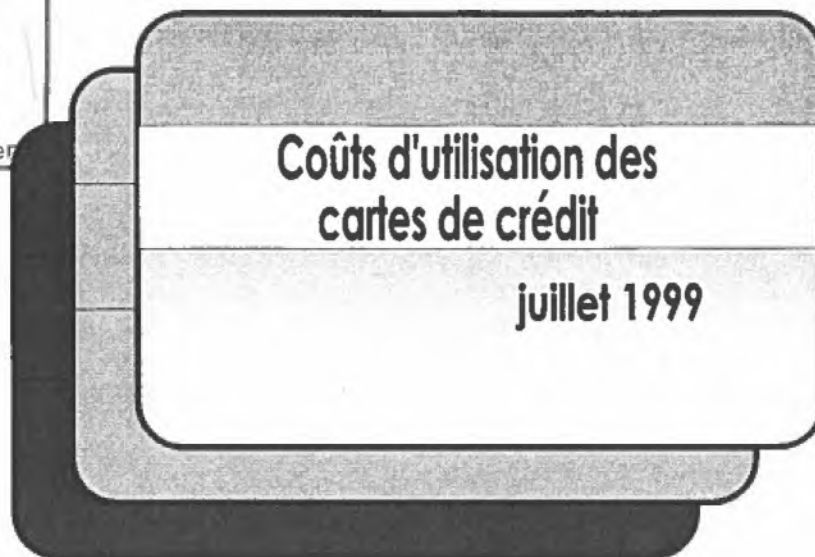




Industry Canada
Library Queen
JUL 28 1999
Industrie Canada
Bibliothèque Queen



- * Cartes de crédit à taux réduit -
Hausse de certains taux d'intérêt ; La Banque
de Montréal instaure de nouveaux frais
- * Solutions de recharge pour les emprunts
des consommateurs

Ces données, en date du 15 juillet 1999, ont été colligées par le Bureau de la consommation d'Industrie Canada, à partir des renseignements fournis par les émetteurs de cartes de crédit.

Renseignements : Jean-Baptiste Renaud (613) 952-1915

Vous pouvez obtenir des exemplaires de la présente publication dans
votre région :

Atlantique	Alison McDermott	(902) 426-9472
Québec	Claude Valiquette	(514) 496-1797
Ontario	Heather Mackenzie-Scott	(416) 973-5044
Prairies	Lydia Shevchuk	(204) 983-2826
Pacifique	Nicole LeMire	(604) 666-1404

Cette publication est disponible maintenant en direct à <http://strategis.ic.gc.ca/BC>
(English version available)

Avis au consommateur

juillet 1999

Cartes de crédit à taux réduit – Hausse de certains taux d'intérêt ; La Banque de Montréal instaure de nouveaux frais

Quatre banques ont haussé les taux d'intérêt de leurs cartes de crédit à taux réduit au cours des derniers mois. La Banque Scotia a augmenté le taux de sa carte à taux réduit Valeur Visa, le faisant passer de 9,25 % à 9,9 %, et la Banque Royale a haussé le taux d'intérêt de sa carte à taux réduit Visa, lequel est passé de 9,5 % à 10,5 %, toutes deux à compter du 1^{er} mai 1999. La Banque Toronto-Dominion a haussé le taux de sa carte à taux réduit Emerald Visa, qui se situait à 8,99 %, pour l'établir à 9,9 % à compter du 30 mai 1999. Enfin, la Banque Nationale a augmenté le taux d'intérêt de sa carte à taux réduit, le faisant passer de 9,25 % à 9,5 %, à compter du 6 juin 1999.

L'Association des banquiers canadiens nous a avisés que plusieurs facteurs ont incité les banques à augmenter leurs taux d'intérêt. Parmi les principaux facteurs, mentionnons les pertes sur prêts plus élevées dues aux faillites, à la fraude et aux emprunts en souffrance, les coûts opérationnels plus élevés et une augmentation des coûts de financement depuis le dernier rajustement des taux d'intérêt. Précisons qu'aucune des grandes banques émettrices susmentionnées n'a augmenté le taux de ses cartes de crédit à taux réduit pendant la période au cours de laquelle la Banque du Canada a haussé son taux, qui était de 3,25 % au début de 1997, pour l'établir au niveau actuel de 4,75 %.

En outre, les Caisses Desjardins ont augmenté le taux d'intérêt de leur carte standard, lequel est passé de 17,00 % à 17,50 %, à compter du 1^{er} mai 1999. L'écart actuel entre les taux d'intérêt se situe entre 9,25% et 12,90 % pour les cartes à taux réduit et entre 17,50 % et 18,90 % pour les cartes standard.

Le taux de la Banque du Canada est tombé de 5,25 % à 4,75 % le 4 mai 1999 et est demeuré à ce niveau depuis cette date. Cette baisse a fait passer de 12,25 points à 12,75 points l'écart entre la carte de crédit Visa standard suivie par Industrie Canada et le taux de la Banque du Canada. L'écart entre le taux de la Banque du Canada et les taux des cartes à taux réduit se situe désormais entre 4,5 points et 8,15 points.

En attendant, la Banque de Montréal a instauré un certain nombre de frais nouveaux qui s'appliquent à l'utilisation de ses cartes MasterCard. À compter du 1^{er} août, des frais s'appliqueront à chaque avance en espèces : 1,50 \$ pour les avances provenant du guichet automatique de la Banque de Montréal, 2,75 \$ pour les avances provenant d'autres guichets automatiques d'Interac (autrefois 1,00 \$), 3,50 \$ pour les avances provenant de guichets automatiques aux É.-U. (autrefois 2,00 \$) et 4,50 \$ pour les avances provenant de guichets automatiques ailleurs dans le monde (autrefois 2,00 \$), tandis que les frais pour les avances en argent comptant reçu au guichet traditionnel iront de 3,00 \$, dans le cas d'une succursale de la Banque de Montréal, à 6,00 \$, dans le cas d'une institution financière de MasterCard à l'extérieur du Canada et des É.-U. (autrefois sans frais). La Banque de Montréal est aussi devenue la première grande institution financière du Canada qui exige des frais (10,00 \$) pour les crédits dépassant la limite, bien que ces frais soient exigés par les nouveaux émetteurs de cartes de crédit des É.-U. qui offrent leurs produits au Canada. On rappelle également aux consommateurs que les avances de fonds par carte Visa ou MasterCard accumulent des intérêts à partir de la date de la transaction, peu importe si le solde entier du relevé est payé à la fin du mois.

Solutions de rechange pour les emprunts des consommateurs

Tandis que les consommateurs canadiens multiplient le nombre de cartes de crédit Visa et MasterCard utilisées pour financer leurs achats, le marché offre des solutions de rechange pour les emprunts. En voici des exemples.

La ligne de crédit constitue une solution de rechange. Elle peut être garantie, c'est-à-dire avalisée par des éléments d'actif (p. ex. des avoirs dans une maison) ou non garantie. L'emprunteur qui bénéficie d'une ligne de crédit non garantie reçoit habituellement un bilan mensuel et doit effectuer des versements minimums contre le solde impayé, intérêt en sus, comme pour une carte de crédit. Les taux d'intérêt des lignes de crédit non garanties sont plus élevés que ceux des lignes de crédit garanties, l'écart pouvant atteindre jusqu'à trois points de pourcentage. Les taux d'intérêt des lignes

juillet 1999

de crédit garanties se rapprochent souvent du taux préférentiel. Les lignes de crédit garanties et non garanties offrent une solution de rechange plus avantageuse pour le financement des achats que les cartes de crédit standard et à taux réduit. Pour déterminer si cette solution de rechange pour financer les soldes impayés est avantageuse pour eux, les consommateurs doivent s'informer des modalités générales de ces lignes de crédit auprès de leur banque, de leur société de fiducie ou de leur coopérative d'épargne et de crédit.

Le nombre d'organismes émetteurs de cartes de crédit Visa et MasterCard augmente. Capital One Finance Corp., MBNA Canada Bank et Bank One International sont trois joueurs américains qui exercent maintenant leurs activités sur le marché canadien des cartes de crédit. Ces institutions financières annoncent habituellement un taux initial peu élevé (entre 5,9 % et 9 %) pour les premiers six mois, suivi d'un taux comparable à celui des organismes émetteurs canadiens de cartes de crédit Visa et MasterCard. Cependant, les modalités générales de ces cartes peuvent être différentes des modalités offertes par les banques canadiennes. Par conséquent, les consommateurs devraient se rappeler qu'ils doivent analyser sérieusement toute offre de carte de crédit qui leur est faite et se méfier des nouveaux types de frais (p. ex. frais pour montants hors limite, frais pour paiements en souffrance, etc.).

Les solutions de rechange en matière d'emprunt ont créé de nombreux débouchés pour les consommateurs. Néanmoins, ces derniers devraient lire soigneusement les contrats d'emprunt avant de les signer. En particulier, ils devraient vérifier les coûts de financement et le libellé des contrats concernant l'utilisation des renseignements personnels.

juillet 1999

Visa et MasterCard (à compter du 15 juillet)

Société émettrice	Frais annuels (\$)	Taux d'intérêt annuel (%)	Période de grâce (jours)	Intérêts calculés à compter de la date de l'achat
MasterCard				
Banque de Montréal Régulière	0	18,40	23	x
De Base	0	15,40	19	x
Taux d'intérêt réduit - sur les achats au détail	15	12,90	23	x
-sur les avances en espèces/chèques MasterCard	15	8,90	23	x
Banque Nationale Régulière	0	18,40 ³	21	x
Option économique	12	14,00	21	x
Taux réduit	30	9,50	21	x
Canada Trust	8 ²	17,90	21	x
Or ¹	39	11,90	21	x
Coopérative de crédit du service civil	0	18,40	21	x
Niagara Credit Union	0	17,50	21	x
Taux réduit	25	9,25	21	x
Canadian Tire	0	18,90	21	x
VISA				
CIBC Régulière	0	17,50	24	x
Select Visa	29	9,90	24	x
Banque de Nouvelle-Écosse Régulière	8	17,50	21	x
Valeur Visa	29	9,90	25	x
Banque Laurentienne	0	17,50	21	x
Taux Réduit Option	24	9,50	21	x
Banque Royale Régulière	0	17,50	21	x
Taux Réduit Option	25	10,50	21	x
Banque Toronto-Dominion Régulière	0	17,50	21	x
Carte Emerald	12	9,90	0	x
Desjardins Régulière	0	17,50	21	x
Taux Réduit Option	25	9,50	21	x
Vancouver City Savings	0	17,50	21	x
American Express				
Standard	0	9,9 (6 mois) 14,95 (préférée) 18,25 (régulière)	21	x
Optima	15	17,95	21	x

¹ Puisque c'est une carte or, il faut avoir un revenu annuel minimum de 40 000 \$ pour y avoir droit.

² A certaines conditions, les frais peuvent être moindres ou éliminés.

³ Les consommateurs, qui en raison de leurs cotes de crédit n'auraient normalement pas droit à une carte de crédit, peuvent avoir accès à une carte de crédit à taux plus élevé. Ce taux est révisé après deux ans.

Autres cartes de crédit

juillet 1999

Société émettrice	Frais annuels (\$)	Taux d'intérêt annuel (%)	Période de grâce (jours)	Frais de paiement en retard	Intérêts calculés à compter	
					de la date de l'achat	de la date du relevé
Canadian Tire	--	28,8	30			x
Eaton	--	28,8	30			x
Home Card	--	28,8	30			x
Imperial Oil (Esso)	--	24,0	30	x	x	
La Baie *	--	28,8	25-30			x
Petro-Canada	--	24,0	30	x	x	
Sears	--	28,8	25-30			x
Zellers	--	28,8	25-30			x

* La carte Simpsons a été intégrée au porte-feuille de la Baie en septembre 1998 et n'existe plus individuellement.

Cartes de paiement*

Société émettrice	Frais annuels (\$)	Pénalité annuelle pour retard/défaut de paiement (%)	Période de grâce (jours)	Pénalité calculée à compter	
				de la date de l'achat	de la date du relevé
American Express	55	30	30		x
Diners Club/enRoute	65	30	52-60		x
Irving Oil	--	24	25	x	

* Dès le 15 juillet. Puisque les conditions et les modalités sont susceptibles de changer, il est préférable de communiquer directement avec les sociétés émettrices pour les vérifier.

Définitions

Cartes de crédit : Il s'agit de cartes qui accordent un crédit renouvelable. Il faut effectuer un paiement mensuel minimal.

Cartes de paiement : Il s'agit de cartes exigeant le paiement intégral du solde chaque mois.

Frais : Ceux-ci comprennent notamment les frais de transaction, les frais d'administration ou les frais d'adhésion annuels.

Taux d'intérêt/pénalités : Il s'agit du taux annuel nominal d'après lequel les intérêts ou les pénalités sont calculés.

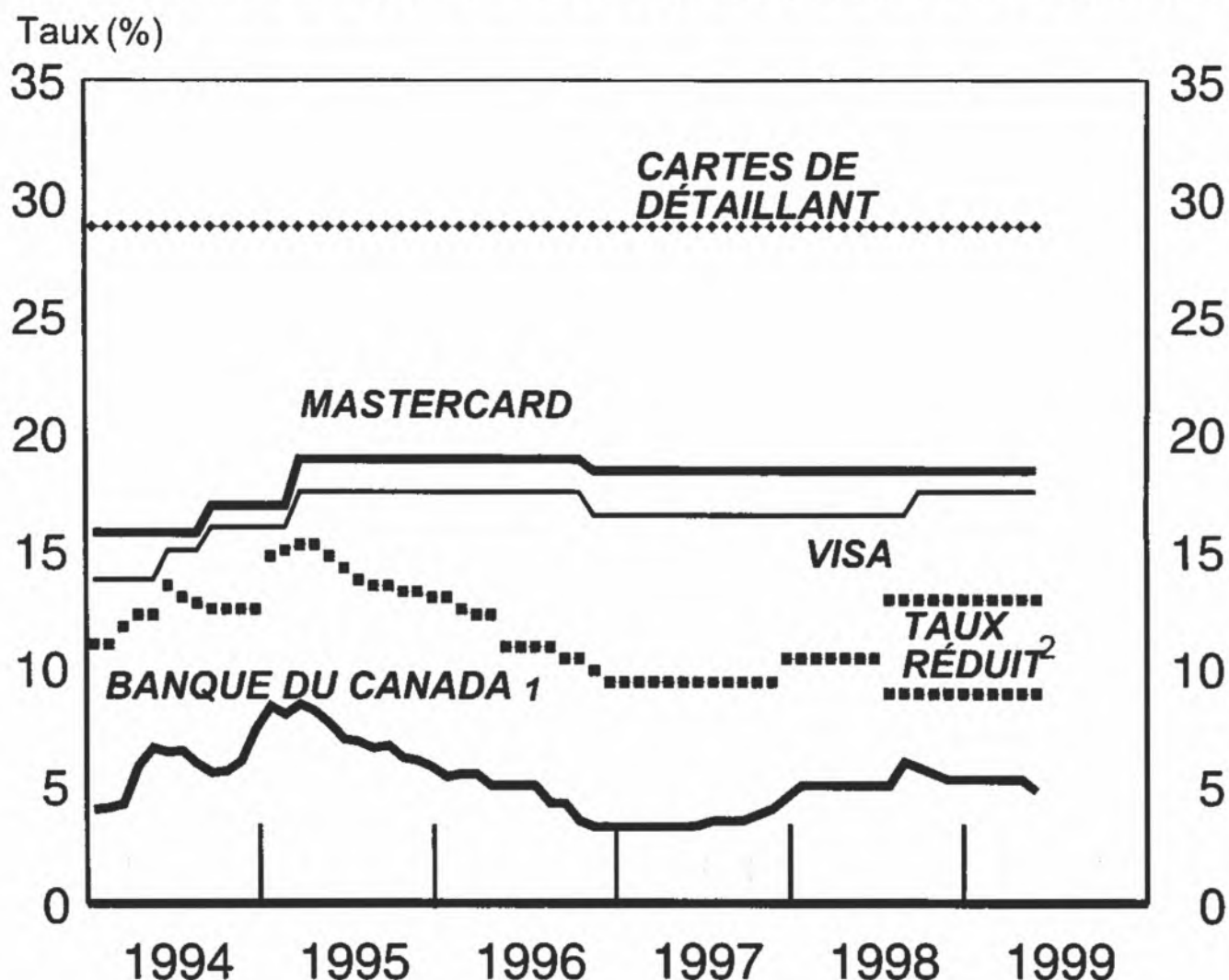
Période de grâce : Il s'agit du nombre de jours entre la date du relevé et la date d'échéance du paiement.

Frais de paiement en retard : Si le paiement mensuel minimum n'est pas réglé au plus tard à la date d'échéance, des frais de paiement en retard seront facturés.

juillet 1999

TAUX DES CARTES DE CRÉDIT

ET TAUX D'ESCOMPTE DE LA BANQUE DU CANADA



- Un émetteur de la carte Visa, un émetteur de la carte MasterCard et un émetteur d'une carte à taux réduit ont été sélectionnés à titre d'exemple. Les taux d'autres émetteurs de cartes peuvent varier.

1. Le taux de la Banque du Canada est le taux auquel les banques peuvent emprunter de l'argent auprès de la Banque centrale.

2. La carte à taux réduit sélectionnée à titre d'exemple est celle de la Banque de Montréal qui depuis juin 1998 offre un taux fractionné de 8.90% sur les avances espèces/chéqués MasterCard et 12.90% sur les achats au détail au lieu de l'ancien taux de 10.4%.

Conditions de paiement des cartes de crédit

Rappelez-vous les faits suivants et économisez :

Cartes des banques, des sociétés de fiducie et des coopératives de crédit

- L'intérêt est imputé quotidiennement. Ainsi, vous économisez si vous faites des paiements entre les relevés.
- L'intérêt sur les avances de fonds court à partir du moment où l'on emprunte jusqu'à ce que le solde soit payé en entier.
- Aucun intérêt n'est imputé sur les achats paraissant pour la première fois sur votre relevé si le solde entier est payé avant la date d'échéance.

Et n'oubliez pas :

- Lorsque le solde n'est pas réglé en entier avant la date d'échéance, l'intérêt est imputé quotidiennement à partir de la date d'inscription de l'achat jusqu'à la date du paiement intégral.

Autres cartes de crédit

- Dans la plupart des cas, l'intérêt est moindre si, chaque mois, vous payez au moins la moitié du solde. Les grands magasins (sauf ceux du Québec) soustraient les paiements équivalents ou supérieurs à 50 pour cent du solde figurant sur le relevé avant de calculer l'intérêt. Par contre, au Québec, l'intérêt étant calculé quotidiennement, vous économisez donc si vous faites des paiements entre les relevés.
- L'intérêt est composé. Ainsi, si vous n'effectuez pas de paiement un mois donné, le mois suivant, vous payez de l'intérêt sur le solde et l'intérêt. Par exemple, au taux mensuel de 2,4 pour cent, l'intérêt sur 100 \$ est de 2,40 \$. Si aucun paiement n'est effectué, l'intérêt, le mois suivant, sera calculé sur 102,40 \$ et sera donc de 2,47 \$.

Cartes de paiement

- Irving Oil calcule les pénalités sur le solde impayé chaque jour.
- American Express et Diners Club/enRoute exigent que le solde soit acquitté à la réception du relevé. À défaut de paiement, un intérêt équivalant à 30 pour cent par année est appliqué au solde dû. Si le solde n'est toujours pas acquitté, la carte est annulée.

